

Citation du jour

Douté de ce qui est certain et non pas de ce qui est incertain, voilà l'esprit - Alain

Modèle de gouvernance de la FCAF : engagement et mobilisation

Nous en avons discuté hier dans le cadre du forum annuel de ce nouveau modèle de gouvernance qui démontre clairement la maturité et l'esprit d'ouverture des membres de la Fédération. « Tous à bord... » une réalité, une mise en œuvre collective pour le développement de l'alphabétisme. Voilà ce modèle ! Après un nuit de réflexion, qu'en pensez-vous ?

Voici les principes de base du modèle de gouvernance proposé :

La FCAF sera composée des **conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme** de chaque province et territoire. Ces conseils sectoriels seront les membres de la FCAF et auront pour mandat le développement de l'alphabétisme, de l'éducation et de la formation des adultes au niveau provincial et territorial.

Le **conseil d'administration** de la FCAF sera composé, en majorité, de délégués issus des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme;

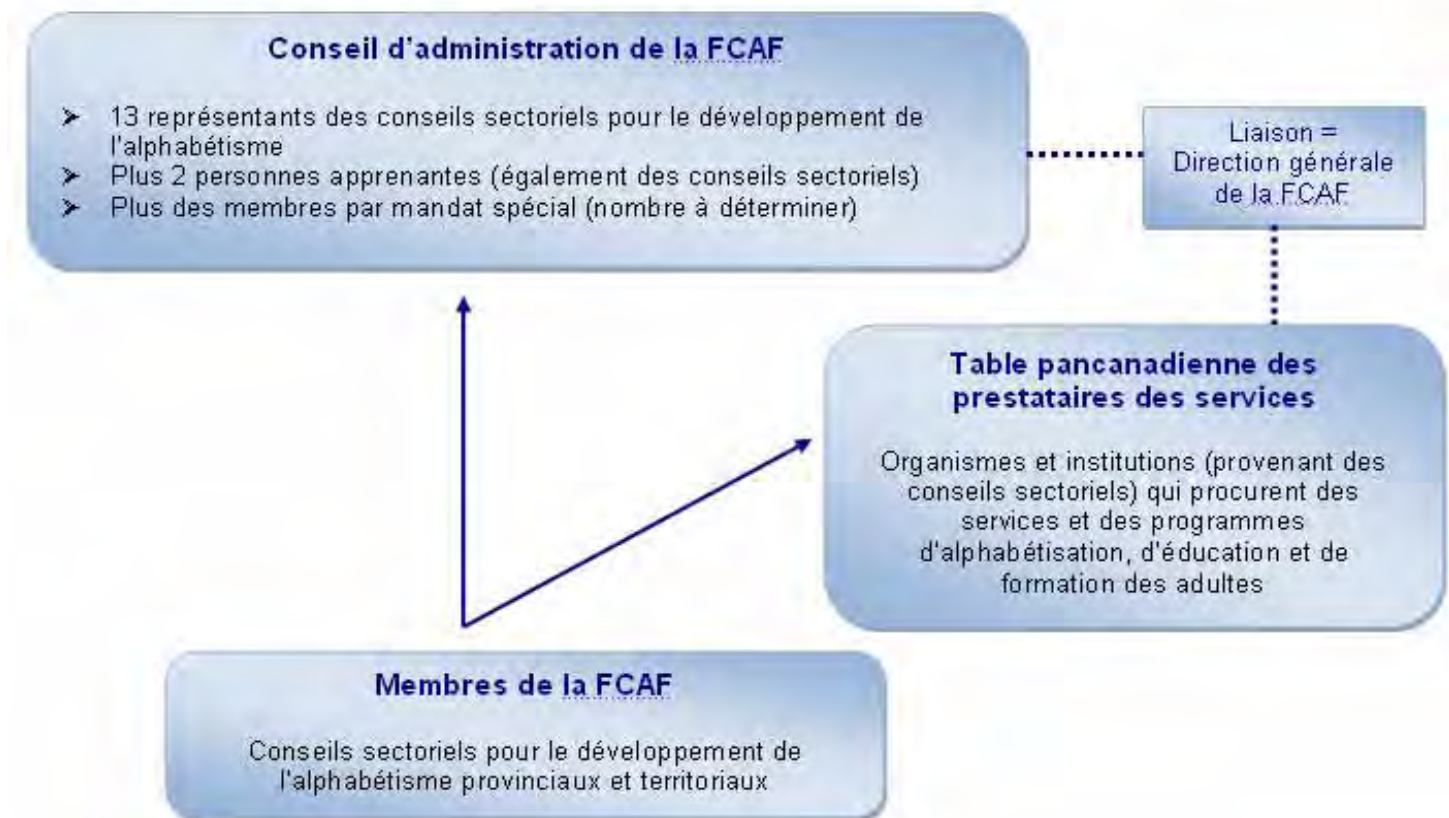
Les prestataires de services d'alphabétisation, d'éducation et de formation des adultes, qui siègent au sein des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme, formeront la **Table pancanadienne des prestataires des services**.



Merci VOXI



La nouvelle structure de gouvernance de la FCAF est la suivante :



La composition et le rôle proposés des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme, du conseil d'administration et de la Table pancanadienne des prestataires des services sont :

Conseil sectoriel pour le développement de l'alphabétisme

Le Conseil sectoriel pour le développement de l'alphabétisme est la structure organisationnelle et de gouvernance que se donne chaque province et territoire afin de :

- rassembler l'ensemble des acteurs d'une province ou d'un territoire intéressés par les questions d'alphabétisme, d'alphabétisation et de développement des compétences essentielles;
- élaborer, planifier et coordonner les orientations stratégiques en matière de développement de l'alphabétisme (promotion, réseautage, sensibilisation, etc.);
- favoriser l'implantation de programmes et services en alphabétisation, compétences essentielles, éducation et formation des adultes;
- devenir le centre d'expertise en matière d'alphabétisation, de compétences essentielles, d'éducation et de formation des adultes;
- autres...

Le leadership des membres actuels de la FCAF sera la pierre angulaire du processus d'implantation de conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme dans les provinces et territoires.

Afin de respecter les différents acteurs et structures au sein des provinces et des territoires, nous devons permettre une application souple de ce concept de « Conseil sectoriel » dans les provinces et les territoires.

Il est envisagé que les conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme rassemblent de nombreux partenaires de divers secteurs ainsi que les personnes directement concernées, à savoir les personnes apprenantes. En plus des personnes apprenantes et des organismes directement impliqués dans les domaines de l'alphabétisation et de la formation des adultes, notons à titre d'exemple les secteurs et organismes suivants : porte-parole francophone de la province ou territoire, collèges et universités, conseils scolaires, centres scolaires communautaires, petite enfance, immigration, communautaire, éducation, économie et employabilité, santé, immigration, gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

Bien que les conseils puissent varier entre provinces et territoires, nous soulignons qu'il sera important d'établir des critères de base afin de respecter les principes de bonne gouvernance. Les provinces et territoires pourront ainsi évaluer leur composition, mais devront satisfaire aux critères de base pour pouvoir être membre de la FCAF.

Conseil d'administration

Treize représentants provenant des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme

- les conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme de chaque province et territoire auront la responsabilité de nommer un certain nombre (à déterminer) de délégués à l'AGA de la FCAF;
- ces délégués satisferont, quant au nombre et au profil, aux critères qui seront définis par les futurs statuts et règlements généraux de la FCAF;
- un (1) délégué de chacun des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme, membre de la FCAF (13 au total) sera nommé au CA de la FCAF;
- les élections au conseil d'administration auront lieu lors de l'Assemblée générale annuelle;
- la durée des mandats, le mode de mise en candidature et l'élection au CA, l'élection aux postes de présidence, vice-présidence, secrétaire et trésorier restent à déterminer.

Deux sièges réservés aux personnes apprenantes

- les conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme auront la responsabilité de mettre en candidature au moins une (1) personne apprenante qui participera à l'AGA;
- du nombre total de personnes apprenantes présentes à l'AGA, deux personnes seront nommées au conseil d'administration de la FCAF;
- le mode de sélection, de mise en candidature ou d'élection des personnes apprenantes pour siéger au conseil d'administration de la FCAF reste à déterminer;
- les élections au conseil d'administration auront lieu lors de l'Assemblée générale annuelle;
- la durée des mandats reste à déterminer.

Un minimum et/ou maximum de membres par mandat spécial

- le conseil d'administration de la FCAF pourra réserver un certain nombre de sièges au conseil d'administration à des personnes représentant des secteurs socio-économiques, des organismes,



- des gouvernements ou des experts indépendants afin de fournir l'expertise requise;
- le nombre, la durée, les critères, le processus, etc. des candidatures au conseil restent à déterminer;
- ces délégués ne seront pas élus à l'AGA, mais nommés sur résolution du CA.

Les nouveaux statuts et règlements devront prévoir les modes de représentativité afin d'assurer une présence sectorielle (santé, économie, éducation, etc.) et géographique des administrateurs du conseil d'administration de la FCAF.

Conformément aux principes de la gouvernance stratégique en vigueur au sein de la FCAF le rôle du conseil d'administration consiste à :

- fournir les orientations stratégiques;
- définir les choix stratégiques;
- embaucher les membres de la direction générale et évaluer leur rendement;
- développer les relations avec les communautés et rester en contact constant;
- approuver les programmes et les budgets;
- s'assurer de l'intégrité des processus de suivi.

Le conseil d'administration a un rôle à jouer qui lui est propre et donc différent de celui de la permanence. Il ne faut pas oublier que l'apport des administrateurs est une valeur ajoutée à l'ensemble organisationnel. La direction générale et l'équipe de gestion de la FCAF sont responsables de la mise en œuvre des orientations de l'organisation.

Table pancanadienne des prestataires de services

Les « Prestataires » ont la responsabilité d'offrir des programmes et des services dans les provinces et territoires en matière d'alphabétisation, d'alphabétisation familiale, d'alphabétisation en milieu de travail, de compétences essentielles, d'éducation et de formation des adultes. Ils feront partie des conseils sectoriels pour le développement de l'alphabétisme provinciaux et territoriaux.

Les organismes rassemblés autour de cette Table seront chargés de la mise en œuvre des planifications stratégiques provinciales, territoriales et pancanadienne. Il s'agirait donc d'un forum de partage et d'arrimage extrêmement important pour l'ensemble du mouvement de l'alphabétisme en français.

Il serait envisageable que la FCAF rassemble annuellement l'ensemble des administrateurs de son conseil d'administration et les membres de la Table des prestataires des services afin de faire le point sur les avancées du mouvement de l'alphabétisme en français.

